



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES

COMPTE RENDU

Réunion ordinaire
Conseil communautaire du 7 mars 2018
19 : 00 à 20 : 30

Le 7 mars 2018 à 19 h 00, les membres du Conseil de la Communauté de communes se sont réunis au siège de la CCEG à Grandchamp-des-Fontaines, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 1^{er} mars 2018, sous la Présidence de Monsieur Yvon LERAT.

Présents :

DÉFONTAINE Claudia, DOUSSET Arnaud, LABARRE Claude, GROUSSOLLE Françoise, CLAVAUD Jean-Pierre, THIBAUD Dominique, LERAY Patrice, CHAILLEUX Marie-Odile, JOUTARD Jean-Pierre, GIROT Monique, DAUVÉ Yves, LEFEUVRE Sylvain, NAUD Jean-Paul, KHALDI PROVOST Isabelle, BESNIER Jean-Luc, VIEL Jocelyne, MONDAIN Régine, NOURRY Barbara, MAINDRON Frédéric, CHARRIER Jean-François, ROGER Jean-Louis, BORIE Daniel, ROYER Alain, CADOU Catherine, LERAT Yvon, BÉZIER Joseph, LAMIABLE Patrick, PLONÉIS MÉNAGER Sandrine, PORTIER Joël.

Délégations de pouvoir :

EUZÉNAT Philippe donne pouvoir à DÉFONTAINE Claudia.
OUVRARD François donne pouvoir à THIBAUD Dominique.
METLAINE Aïcha donne pouvoir à DAUVÉ Yves.
SARLET Bruno donne pouvoir à BESNIER Jean-Luc.
PROVOST Françoise donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain.
ALEXANDRE Maryline donne pouvoir à NOURRY Barbara.
NIESCIEREWICZ Valérie donne pouvoir à CADOU Catherine.
HENRY Jean-Yves donne pouvoir à ROGER Jean-Louis.
GUILLEMINE Laurence donne pouvoir à LERAY Patrice.
HENRY Catherine donne pouvoir à ROYER Alain.

Absents – Excusés : BURCKEL Christine, DENIS Laurent, SIEBENHUNER Bruno, KOGAN Jean-Jacques, BOMMÉ Stanislas, RENOUX Emmanuel.

Assistants :

GARNIER Dominique, DGS – HOTTIN Françoise, DGA – DÉSORMEAU Édith, responsable des assemblées – DURASSIER Murielle, trésorière principale.

Secrétaire de séance : CADOU Catherine.

Le Président ouvre la séance du Conseil communautaire, procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Catherine Cadou est nommée secrétaire de séance.

1. Administration générale

Président Yvon LERAT

○ Compte rendu du Conseil communautaire du 7 février 2018.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à valider le compte rendu du conseil communautaire du 7 février 2018.

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, VALIDE le compte rendu du Conseil communautaire du 6 février 2017.

○ Décisions du Bureau et du Président dans le cadre des délégations

Le Conseil communautaire est informé des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations, comme suit :

Décisions du Président :

Habitat – Foncier :

– Aides dans le cadre du programme d'intérêt général multi thèmes :

. Réhabilitation logements très dégradés – conventionnement avec travaux subventionnables par l'ANAH :

- . 1 logement sur la commune de Fay-de-Bretagne : montant de l'aide : 3 000 €
- . 2 logements sur la commune de Héric : montant de l'aide : 4 000 € et 2 450 €

. Travaux de rénovation thermique : 18 dossiers, 9 000 €

- . 2 logements sur la commune de Nort-sur-Erdre : montant de l'aide par logement : 500 €
- . 4 logements sur la commune de Héric : montant de l'aide par logement : 500 €
- . 2 logements sur la commune de Petit-Mars : montant de l'aide par logement : 500 €
- . 2 logements sur la commune de Fay-de-Bretagne : montant de l'aide par logement : 500 €
- . 2 logements sur la commune des Touches : montant de l'aide par logement : 500 €
- . 2 logements sur la commune de Grandchamp : montant de l'aide par logement : 500 €
- . 2 logements sur la commune de Vigneux : montant de l'aide par logement : 500 €
- . 1 logement sur la commune de Casson : montant de l'aide par logement : 500 €
- . 1 logement sur la commune de Sucé-sur-Erdre : montant de l'aide par logement : 500 €

. Travaux de mise en accessibilité et d'adaptation à la mobilité : **12 dossiers, 12 000 €**

- . 2 logements sur la commune de Héric : montant de l'aide par logement : 1 000 €
- . 1 logement sur la commune de Saint-Mars-du-Désert : montant de l'aide par logement : 1 000 €
- . 3 logements sur la commune de Nort-sur-Erdre : montant de l'aide par logement : 1 000 €
- . 1 logement sur la commune de Treillières : montant de l'aide par logement : 1 000 €
- . 2 logements sur la commune de Casson : montant de l'aide par logement : 1 000 €
- . 2 logements sur la commune des Touches : montant de l'aide par logement : 1 000 €
- . 1 logement sur la commune de Vigneux : montant de l'aide par logement : 1 000 €

– Subvention pour acquisition de logements

. Subvention de 15 000 € à Habitat 44 pour l'acquisition de 5 logements locatifs sociaux programme de la place du Four à Petit-Mars.

SPANC :

– Attribution de l'aide financière à la réhabilitation de l'ANC

- . 2 dossiers sur la commune de Vigneux-de-Bretagne : montant de l'aide : 1 000 € chacun
- . 3 dossiers sur la commune de Casson : montant de l'aide : 1 000 € chacun
- . 7 dossiers sur la commune de Héric : montant de l'aide : 1 000 € chacun
- . 6 dossiers sur la commune de Petit-Mars : montant de l'aide : 1 000 € chacun

. 5 dossiers sur la commune de Fay-de-Bretagne :	montant de l'aide : 1 000 € chacun
. 2 dossiers sur la commune de Treillières :	montant de l'aide : 1 000 € chacun
. 2 dossiers sur la commune de Nort-sur-Erdre :	montant de l'aide : 1 000 € chacun
. 1 dossier sur la commune de Grandchamp-des-Fontaines :	montant de l'aide : 1 000 €
. 1 dossier sur la commune de Saint-Mars-du-Désert :	montant de l'aide : 1 000 €
. 1 dossier sur la commune de Notre-Dame-des-Landes :	montant de l'aide : 1 000 €

– **Remboursement de redevance de contrôle de bon fonctionnement :**

. 1 habitation sur la commune de Vigneux-de-Bretagne en cours de rénovation ne disposant pas d'assainissement individuel – montant du remboursement : 18 €.

Développement économique :

– **Cession à l'entreprise PN Développement pour installation de sa nouvelle activité liée au développement**

Lot cédé : îlot

Superficie : 4 820 m²

Prix de vente : 60 € HT/m²

Prix de vente total HT : 289 200 €

Prix de vente TTC : 347 040 €

2. Développement durable

Vice-président Patrick LAMIABLE

○ Rapport annuel de développement durable 2017

Patrick LAMIABLE, vice-président en charge du développement durable rappelle qu'il est nécessaire chaque année de faire un état d'avancement de l'Agenda 21, d'une part, et du plan climat et énergie territorial, d'autre part.

Il précise que 72 % des actions définies dans l'Agenda 21 ont été engagées, terminées ou sont en cours, soit en progression par rapport à 2016. 69 % des actions du plan climat sont engagées, terminées ou en cours, contre 62 % en 2016. Il reste 20 à 22 % d'actions non programmées à réaliser. La mise en place d'un nouveau plan climat avec la stratégie de développement durable présentée lors du dernier Conseil fait que certains sujets ont été mis en sommeil.

S'agissant de la répartition des actions de l'Agenda 21, avec les quatre enjeux définis, les actions menées concernent plus particulièrement celui de l'aménagement, enjeu n° 1, avec 41 %, et celui du bien vivre ensemble, enjeu n° 3. Il faudra donc, en 2018, travailler sur les enjeux n°s 2 – Construire, produire et consommer localement et de manière responsable et 4 – Promouvoir une citoyenneté responsable et participative.

En matière d'aménagement et de cadre de vie, beaucoup d'actions ont été engagées à 100 %, pas uniquement sur le thème du développement durable, mais pour toutes les actions menées, par exemple sur le plan de prévention des déchets, le plan d'action foncière, le plan de restauration des marais de l'Erdre, le PLUi, qui est en cours. Beaucoup d'actions existent ou sont quasiment terminées. Sur le thème des mobilités, les actions qui avaient été prévues seront mises en place dans le cadre du Plan Global de Déplacements.

Pour l'enjeu n° 2, celui d'une production et d'une consommation responsables, la réalisation est plus faible. La communauté de communes avait répondu à un appel d'offres et avait été sélectionnée pour monter au niveau national, mais n'a pas été retenue. Pour le thème de l'alimentation et des circuits courts, elle se retournera donc vers le Conseil régional, comme prévu. La CCEG se mobilise également sur les énergies renouvelables et la commande publique responsable avec l'idée que ces circuits courts doivent se développer.

Sur l'enjeu n° 3, le bien vivre ensemble, la collectivité développe l'offre culturelle, l'offre de logements, l'emploi local, avec toutes les actions qui ont été menées, le contrat local de santé. Reste à travailler l'économie sociale et solidaire.

La coopérative jeunesse de services, les bourses initiatives jeunesse s'inscrivent dans le cadre de l'enjeu 4, celui de la citoyenneté responsable. Beaucoup de projets ont également été menés dans le cadre de la participation avec les acteurs, la société civile et le conseil de développement, comme la gestion territoriale des emplois et des compétences. Il s'agit d'une action extrêmement importante qui a été menée dans ce cadre, de même que le contrat local de santé. Un certain nombre d'autres actions sont menées en termes de coopération avec les autres territoires.

S'agissant du plan climat, il est en train d'être réétudié pour les années à venir avec l'apport de l'aspect relatif à l'air. Il comporte également quatre enjeux : l'aménagement, les déplacements, les bâtiments et les modes de production et de consommation. Un très grand nombre d'actions ont été engagées dans le cadre des enjeux n°s 1 et 3.

Beaucoup d'actions seront aussi engagées au regard du deuxième enjeu dans le cadre du plan global de déplacements. L'enjeu n° 4 devra également être travaillé.

En matière d'aménagement, certaines actions se croisent avec celles de l'Agenda 21, ce qui est normal, puisque ce dernier regroupe les actions du plan climat avec d'autres. On retrouve donc les marais de l'Erdre, le PLUi et le schéma directeur des eaux pluviales.

Pour l'enjeu n° 2, le thème des déplacements sera travaillé. Un focus sur le volet du changement de comportements sera réalisé en 2018. Il a été décidé de recruter un conseiller en mobilité qui assumera ce rôle.

L'enjeu n° 3, celui des bâtiments, sera travaillé dans le cadre du conseil en énergie partagée pour tous les bâtiments publics des 13 collectivités. Pour les particuliers, il y a le Programme d'Intérêt Général multi-thèmes et la plateforme Serenha.

L'enjeu n° 4, la consommation et la production responsables, fera l'objet d'un travail sur le thème de l'agriculture et de l'alimentation, puisque tout ce qui relève de la prévention des déchets, du recyclage, du réemploi et du développement des énergies renouvelables sont des thèmes qui ont déjà été traités.

Patrick LAMIABLE cite quelques actions phares qui ont été construites, engagées et même terminées, pour certaines, en 2017, peuvent être citées :

- la nouvelle stratégie de développement durable, au sujet de laquelle il faut rappeler que tous les conseillers des douze communes ont reçu une invitation à la plénière de lancement de la deuxième phase de cette stratégie ;
- la gestion des emplois et des compétences : le diagnostic a été réalisé et trois scénarii prospectifs ont été présentés ;
- le contrat local de santé ;
- la commande publique responsable, avec les clauses sociales, par exemple, et les critères environnementaux, qui apparaissent de plus en plus ;
- la maîtrise des consommations énergétiques dans les parcs d'activités, qui est extrêmement importante, avec l'abaissement de puissances nocturnes, mais aussi dans certaines communes, qui coupent l'éclairage entre 23 heures et 6 heures du matin, avec des économies très substantielles à la clé ;
- la mise en accessibilité de certains bâtiments publics ;
- en matière de déplacements, l'acquisition par la communauté de communes de deux véhicules électriques, avec deux bornes de recharge ; une formation à la conduite de ces véhicules a été dispensée en interne ;
- pour la gestion des déchets, le travail sur le thème C0.5 et le compostage des bio-déchets en cours ;
- une action qui a trait à la conduite de projets en termes de management des projets en interne des services, avec une recherche de synergie entre les différents projets et donc, les différents services ;
- le bilan à mi-mandat et le séminaire des élus, plusieurs évaluations des différentes actions ;
- la stratégie d'amélioration continue, avec l'amélioration de la performance des services, le projet d'administration, qui est extrêmement lourd et très important pour le fonctionnement de la maison ;
- l'engagement d'une démarche relative à l'amélioration de la relation avec les publics ;
- en matière de concertation et de participation, avec l'importance particulière des liens entretenus avec les acteurs du territoire, non seulement pour la stratégie de développement durable, mais chaque fois qu'une action ouverte nécessite la concertation. Tous les projets de la collectivité sont menés de cette façon. La CCEG adhère désormais de manière officielle à la charte de participation du public, charte définie au niveau national.

Le Conseil communautaire est invité à prendre acte de la présentation du rapport de développement durable pour 2017.

Le Président salue le travail collectif effectué par l'équipe menée par Patrick Amiable et par tous les conseillers municipaux et communautaires et invite à le prolonger en 2018.

DECISION :

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, PREND ACTE du rapport de développement durable 2017 de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres.

3. Finances – Politiques contractuelles

Vice-président Frédéric MAINDRON

○ Débat d'orientations budgétaires 2018

Frédéric MAINDRON, vice-président en charge des finances, présente le rapport d'orientations budgétaires pour 2018.

Sur le plan du contexte général, les prévisions de croissance mondiale sont 3,7 % pour 2018, comme en 2017, soit une croissance assez forte. Pour la zone euro, elles sont de 2,9 % pour 2018. L'économie et la croissance s'envolant un peu plus, cette évolution pourrait donc être plus vigoureuse à court terme. Mais les marchés financiers auront probablement une correction après les résultats des différentes bourses mondiales pour 2017, qui font penser à une bulle spéculative et à une bulle des marchés. Cette situation pourrait donc peser sur la croissance, dans un sens comme dans un autre. La diapositive 22 propose un schéma de comparaison par rapport à la zone euro, au Japon, à la Chine et au monde.

S'agissant du contexte financier, les taux d'intérêt sont toujours très bas mais commencent à augmenter : près de 0,3 points depuis le début de l'année pour les ménages, par exemple, et cela devrait continuer. Selon certains articles parus dans la presse, on pourrait même passer, sur des taux longs, de 1,10 % en 2017 à près de 4 % d'ici cinq ans. Il vaut donc mieux réaliser ses investissements maintenant que dans cinq ans.

Deux éléments marquants sont issus de la loi de finances : la mise en place par l'État d'une contractualisation avec certaines collectivités locales et une modification en profondeur de la fiscalité locale, avec le dégrèvement partiel et progressif de la taxe d'habitation. Frédéric MAINDRON se réfère au schéma de droite de la diapositive 24. Les bases de valeurs locatives ont été revalorisées suivant l'inflation prévisionnelle. La Communauté de communes était gagnante en 2016 mais perdante en 2017, puisque la revalorisation était de 0,4 % alors que l'inflation constatée était de 1 %. Ce sera désormais basé sur les taux réels d'évolution entre le mois de novembre de l'année précédente et le mois de novembre de l'année en cours. Pour l'instant, il s'agit de 1,20 %. Certains membres de la commission des finances ont évoqué à juste titre un taux de 1,24 %, mais ce n'est pas officiel puisque le décret n'a pas été publié. La base reste donc celle de 1,20 % pour l'instant.

Dans la loi de finances pour 2018, en matière de dotations de l'État, l'enveloppe nationale de la DGF est gelée. L'État arrête la ponction sur cette DGF, mais en contrepartie d'une contractualisation avec certaines collectivités. En dépit du gel, on observe une baisse en 2018, mais elle est due à la DGF des Régions, que l'État ne leur verse plus mais qui est compensée pour elles par une redistribution d'une partie de la TVA. Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, contrairement à ce qui avait été dit, puisqu'il devait atteindre 1,3 Md€ en 2018, est définitivement gelé à 1 Md€, ce qui devrait être reconduit en 2019.

Concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux, la DETR, les communes ont voté des demandes de DETR. L'enveloppe a été abondée de 46 M€ pour atteindre 1,046 Md€. La CCEG n'a fait qu'une demande, qui concerne les thèmes définis par le préfet, en l'occurrence, l'isolation thermique de la façade ouest du siège, pour 12 000 €. Le fonds de compensation de TVA reste inchangé et au même taux. S'agissant du fonds de soutien à l'investissement local, qui s'appelle maintenant la DSIL, dotation de soutien à l'investissement communal, l'enveloppe pour 2018 est de 665 M€. Les communes éligibles ont sans doute eu des allers et retours avec Marie de La Chapelle pour formuler leurs demandes avant le 13 mars. La CCEG a deux dossiers en demande : l'aménagement du parc d'activités de la Belle Étoile, pour 80 000 €, et l'élaboration de stratégies de dynamique commerciale pour les communes du territoire, pour 32 000 €.

En contrepartie du gel de la DGF, la loi de finances prévoit une contractualisation avec l'État. En cumul, l'État demande aux collectivités locales de baisser de 2,6 Md€ par an leurs dépenses de fonctionnement, soit 13 Md€ sur cinq ans. Toutes les collectivités ne sont pas concernées : l'État va contractualiser avec 319 collectivités, les plus grandes, sur la base de deux critères : la baisse tendancielle des dépenses de fonctionnement, soit 1,2 % par an, inflation comprise, contrairement à l'information figurant sur la diapositive 27. Ainsi, avec une revalorisation des bases des valeurs locatives de 1,2 % est annoncée pour 2018, cela équivaut à zéro : ces 319 collectivités ne devront pas augmenter leurs dépenses de fonctionnement. Les collectivités devront également améliorer leur autofinancement. La CCEG ne fait pas partie de ces 319 collectivités, en tout cas, pas pour l'instant, puisqu'il s'agit de collectivités dont le budget de dépenses de fonctionnement est supérieur à 30 M€. Celui de la CCEG est de 26 M€. Il est donc inférieur, mais n'en est pas très éloigné et cette mesure pourrait concerner un jour ou l'autre la communauté de communes. Si elle n'est pas concernée par le premier critère, elle l'est par le second, puisque toutes les collectivités doivent avoir des capacités de désendettement inférieures à treize années. En cas de non-respect, le préfet pourrait saisir la chambre régionale des comptes. La capacité de désendettement de la CCEG est inférieure à trois ans et ne risque donc pas d'y être exposée.

L'élément qui change beaucoup avec la loi de finances pour 2018 est le dégrèvement de la taxe d'habitation. Ce nouveau dispositif repose sur trois principes :

- il ne doit y avoir aucune incidence sur le budget des collectivités locales ;
- le dégrèvement est progressif : 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020 ;
- l'autonomie fiscale est maintenue pour les communes.

Un schéma explicatif du dispositif est présenté exposant parfaitement le mécanisme qui sera mis en place.

S'agissant du contexte de la CCEG, la situation financière est saine, comme en 2017, sans augmentation des taux d'impôt. La collectivité a une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement sont assez stables depuis 2015 mais ont bien progressé par rapport à 2016. Les dépenses courantes de fonctionnement augmentent de façon rationnelle et suivent les augmentations des recettes ou en tout cas, ne les dépassent pas. L'élément important est l'épargne nette retraitée. La CCEG s'était engagée, en commission des finances et en Conseil communautaire, à s'efforcer de rester autour de 3 M€ d'épargne nette. L'épargne nette retraitée était de 3 M€ en 2015, de 3,5 M€ en 2016 et de 3,1 M€ dans le compte administratif provisoire de 2017. Elle devrait d'ailleurs rester à ce niveau dans le CA définitif de 2017.

Pour ce qui concerne les marges de manœuvre au niveau de la dette, les deux dettes de la CCEG, celle des équipements aquatiques et celle du budget principal, ont été consolidées. La capacité de désendettement est inférieure à trois années, ce qui est un élément positif, puisque le législateur impose de ne pas dépasser treize années.

La seule comparaison avec d'autres intercommunalités réellement disponible émane de l'étude réalisée sur 22 intercommunalités de Loire-Atlantique. Il en résulte que la CCEG a le 5^e ratio le plus faible en termes de capacité de désendettement. La seule communauté de communes dont la capacité était à zéro était la Compa qui n'avait aucun endettement en 2016. Ce sera différent pour 2017, puisque la Compa a décidé de reprendre la gestion des équipements aquatiques et retrouvera donc nécessairement de l'endettement. Cap Atlantique en est à 0,23 année et la CCEG, à 1,08 année, ce qui s'explique par le fait que les équipements aquatiques ne sont pas pris en considération dans cette étude. La Région de Blain, en revanche, est à 12,03 années. Concernant la répartition de l'encours au 1^{er} février 2018 par organisme bancaire, elle se répartit entre Crédit agricole, le plus gros étant pour celui-ci, la Caisse française de financement, anciennement Dexia, pour 23 %, et le Crédit mutuel, pour 7 %.

Les enjeux pour la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres sont d'être un acteur du développement du territoire, notamment grâce au pacte territorial, de poursuivre la maîtrise globale des budgets, de développer la démarche prospective et enfin, de toujours évaluer, autant que faire se peut, le rapport « coûts/utilité » pour mesurer l'efficacité de l'action communautaire.

Les quatre engagements politiques forts du pacte territorial sont d'abord la décision collective d'un quatrième plan triennal de fonds de concours, à un niveau jamais atteint, puisqu'il s'agit de 3 M€, dont 412 000 € ont déjà été attribués sur l'exercice 2017, et 1,5 M€ de crédits de paiement ont été budgétés sur 2018. Le 1,5 M€ restera donc pour 2019.

La collectivité a également décidé la mise en œuvre d'une enveloppe supplémentaire de dotations de solidarité communautaire de 500 000 M€ sur trois ans pour inciter les communes à adhérer aux dispositifs de schéma de mutualisations. 100 000 € sont prévus au titre de 2018 et 400 000 € seront budgétés sur le budget de 2019.

Ce pacte concerne également la mise en œuvre de la convention de reversement par les communes du produit de la croissance perçue de la taxe sur le foncier bâti sur les parcs d'activités, tout comme la taxe d'aménagement perçue sur ces mêmes parcs d'activités. Pour l'instant, il n'est pas possible de préciser exactement les sommes qui seront concernées. Cela devrait pouvoir se faire au cours du deuxième trimestre, de façon à ce que les communes puissent intégrer dans leurs budgets primitifs, peut-être dans le cadre d'une DM, les crédits de transfert de leur budget vers celui de la communauté de communes.

L'estimation 2016 réalisée par Ressources Finances Consultant et remise aux membres du Conseil communautaire partait du postulat initial que toutes les surfaces commercialisables actuellement détenues soient commercialisées et cédées d'ici 2021, c'est-à-dire que tous les terrains aujourd'hui sur le marché seraient vendus. Cela signifie qu'il convient de regarder le reversement possible de ce que cela pourrait faire par commune ; un tableau est présenté donnant une idée de ce que cela peut représenter, mais lorsque les éléments seront analysés en 2019, il y aura sans doute des changements par rapport à cette estimation avec un postulat de départ d'une cession de 100 % des terrains commercialisables.

La collectivité a une maîtrise globale de ses budgets et ceci, sans augmentation d'impôts. La rationalisation des moyens sera poursuivie. Il a été décidé qu'en 2018, le traitement des salaires serait centralisé sur le budget principal pour tous les budgets annexes, hors ceux du SPANC et du SPED, dans le but de diminuer les déclarations mensuelles opérées par les ressources humaines, notamment, et donc, de simplifier le travail global. Trois budgets sont concernés : l'ADS, le CLIC et les transports scolaires. L'avantage est que l'on a une meilleure lisibilité, sur le budget principal, du coût net à la charge des collectivités. En fin d'année, on saura exactement ce que cela coûte de façon analytique pour tous les budgets annexes, puisqu'il y aura une écriture unique de transfert sur les budgets annexes concernés pour neutraliser l'impact sur le budget principal. Bien entendu, cela n'aura aucune incidence sur la DGF.

Pour maintenir les marges de manœuvre, des optimisations de l'organisation du travail et la création de synergies seront recherchées, de même que des optimisations de financements, notamment d'investissement, avec le service politiques contractuelles et financements, à la fois pour la CCEG et pour les communes.

Sur le plan des ressources humaines, les faits marquants sont les suivants :

- le transfert du personnel de l'équipement aquatique Les Bassins d'Ardéa au délégataire, qui représente 443 000 € en charges de personnel. Ce n'est malheureusement pas une économie, puisque c'est couvert par le coût payé annuellement au délégataire dans le cadre de la DSP ;
- les recrutements envisagés en 2018 pour 103 000 € : 1 ETP pour le service commun informatique et pour l'exercice de la compétence « mobilité », avec une réflexion engagée avec les communautés de communes de Blain et de Nozay pour le prolongement du renfort SIG, ainsi qu'un renfort temporaire au service RH.

Des renforts à durée déterminée pourraient bien sûr être actés en cours d'année si les financements externes sont obtenus. Tout ce qui n'est pas acté ici et que l'on pourrait appeler « renforts temporaires » pourront, s'ils sont reconnus indispensables, faire l'objet d'une intégration dans le budget par une décision modificative, comme cela se pratique depuis le début du mandat.

Les facteurs externes pris en compte en matière de ressources humaines ont une incidence peu significative, car ils n'impactent pas directement le coût chargé. On peut citer à titre d'exemple l'augmentation de la CSG pour les salariés, qui est compensée par une baisse des charges salariales et qui a donc très peu d'incidences. Parmi les facteurs externes figure également l'impact mineur de la mise en place des contrats collectifs de prévoyance et de complémentaire santé pour le SPANC et le SPED, qui représente 1 500 € pour quinze agents qui jusqu'alors, ne bénéficiaient pas de cette prévoyance ni de cette complémentaire.

S'agissant des facteurs propres à la collectivité, le Glissement Vieillesse et Technicité représente tout de même 34 000 € en 2018 contre 23 000 € en 2017. Autre facteur, l'augmentation du régime indemnitaire en fonction de l'indexation sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac, qui représente environ 8 000 €. En coût analytique, le budget total des charges de personnel et des élus représentait 4,906 M€ en 2017 et représente 4,6 M€ en 2018, du fait que la collectivité n'a plus les 442 000 € de dépenses pour la piscine, en 2018, mais n'a pas non plus les 250 000 € de recettes. Le coût net des charges de personnel passe donc de 3,124 à 3,145 M€. Les recettes pour 2018 se décomposent en 507 000 € de remboursements et subventions, 303 000 € payés par les communes pour l'ADS, 511 000 € de redevances pour le SPED, 181 000 € pour le SPANC et 51 000 € pour les services communs, principalement l'informatique, pour les communes qui adhéreront à ce service.

Pour ce qui concerne la mise en application du schéma de mutualisation approuvé en 2015, le service commun informatique a été créé au 1^{er} janvier 2018 et les services communs d'infographie et de SIG seront créés courant 2018, en liaison avec les deux communautés de communes. Pour renforcer la mutualisation au cours des trois prochaines années, il a été décidé d'un tour de table des communes effectué actuellement par le Président et Patrice Leray, de façon à s'entendre sur d'éventuelles mises en commun qui pourraient être actées dans les prochaines années dans le cadre de ce schéma de mutualisation. L'accompagnement financier a été mis en place, puisque 500 000 € ont été dédiés au dispositif d'incitation au sein de la DSC. Reste la mutualisation d'équipements, qui concernera, pour 2018, les logiciels pour les ressources humaines, la police municipale et la migration du logiciel du CCAS.

Frédéric MAINDRON présente ensuite **les orientations budgétaires pour 2018**.

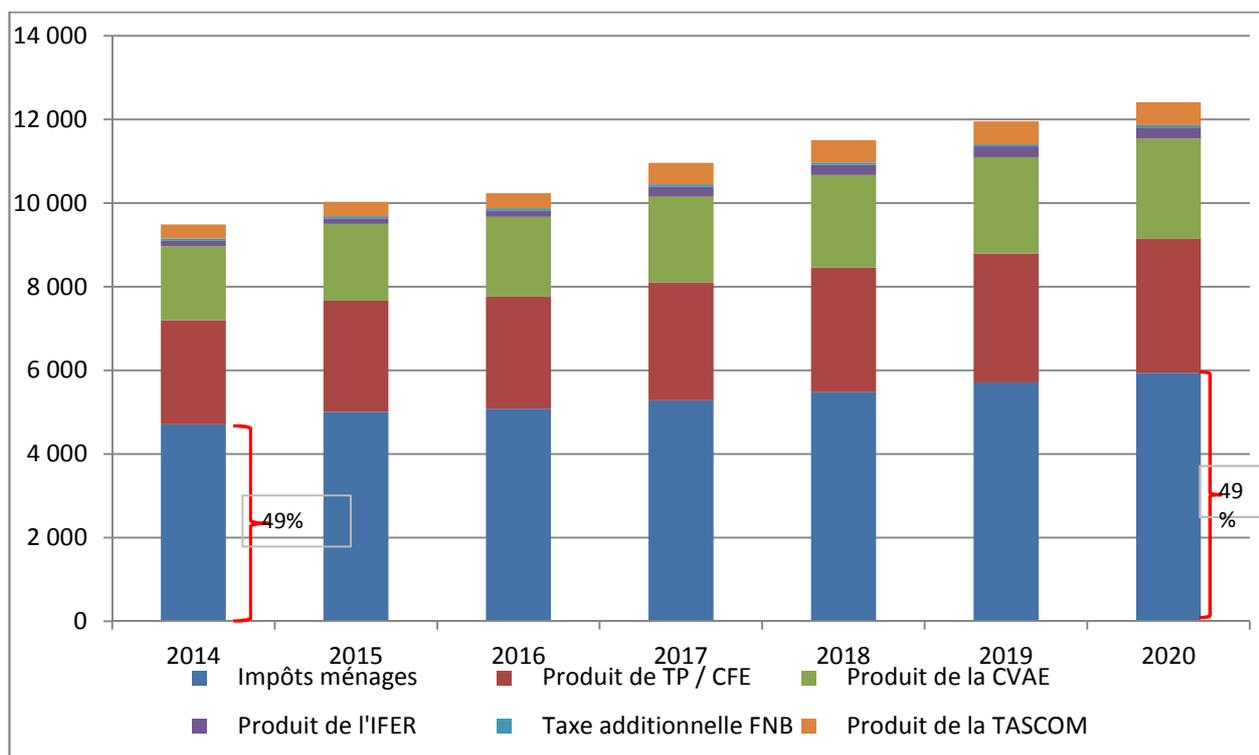
Les recettes réelles de fonctionnement croissent de 7,8 %, à 16,5 M€, soit +1,2 M€ par rapport au compte administratif provisoire de 2017. Le taux de fiscalité est maintenu. L'augmentation des recettes fiscales a été actée sur une base prudentielle de 3,8 % de la base CFE, 2,8 % des bases taxes sur les ménages, et la revalorisation des valeurs locatives à hauteur de 1,20 %. Le produit fiscal estimé, hors rôles supplémentaires, s'établit ainsi à 10,7 M€, soit 0,5 M€ de plus par rapport à 2017. La fiscalité représente tout de même les deux tiers des recettes de la collectivité. Concernant la dotation de l'État, elle stagne quasiment en 2018, même si elle connaît une petite baisse, liée au fait qu'il y a des communes et des intercommunalités nouvelles, dont la DGF est bonifiée par l'État. Par conséquent, comme l'enveloppe reste la même, les collectivités qui ne sont pas des communes ou des intercommunalités nouvelles en pâtissent un peu et voient leur DGF un peu diminuée. Néanmoins, selon Ressources Finances Consultant, la communauté de communes aurait dû enregistrer une baisse de 5 % de ses dotations. Or cette baisse ne sera que de 2,3 % en raison de la dynamique de population sur le territoire. L'augmentation de la population limite la baisse des dotations à 2,3 % au lieu des 5 % annoncés.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont à mettre en rapport avec les +7,8 % de recettes et augmentent de 7,9 %. C'est beaucoup mais en fait, la principale augmentation est liée au transfert du traitement comptable des charges de personnel des budgets annexes (CLIC, ADS et transports scolaires) sur le budget principal. L'augmentation est liée également :

- à la mise en place d'une DSC complémentaire de 137 000 € afin d'aider les communes pour le financement des études nécessaires au PLUi pour le domaine des eaux pluviales ;
- à la mise en place d'une DSC part complémentaire « mutualisation » de 100 000 € sur le budget pour 2018 ;

Après les orientations budgétaires, Frédéric MAINDRON présente la **prospective financière**, qui part du postulat de la réalisation totale, à 100 %, du budget de 2018, des dépenses de fonctionnement, pour bien mesurer les marges maximales que pourra avoir la collectivité d'ici 2020. Autre postulat, la neutralisation des charges non reconduites en 2019, puisqu'elle l'est en 2018. À partir de 2019, une évolution des charges de +1,2 % en valeur nominale a été considérée, c'est-à-dire que la communauté de communes d'Erdre & Gesvres s'astreint comme les 319 collectivités, c'est-à-dire à 0 % : ce postulat doit permettre de voir où cela mènerait la communauté de communes, au cas où elle serait concernée. Enfin, dernier postulat, la prise en compte du glissement vieillesse technicité (+2 %/an) et d'un recrutement prévisionnel d'un poste supplémentaire par an.

Récapitulatif de la prospective résultant de ces postulats avec le maintien des taux et l'évolution des bases, l'évolution est parfaitement linéaire. Les impôts sur les ménages, par exemple, qui représentaient 49 % en 2014, représentent 49 % en 2020.



Concernant les hypothèses liées au pacte territorial, sans présager des discussions qui auront lieu pour son renouvellement en 2020, le montant de 500 000 € en 2020 a été retenu comme hypothèse de départ, de même que le maintien d'une DSC pour l'incitation à la mutualisation en 2020, mais d'un montant un peu plus important, 400 000 € par an, alors que dans le plan triennal 2017-2019, il est de 500 000 € pour les trois ans. L'impact de la gestion des équipements aquatiques a bien été pris en compte dans cette prospective financière. Les subventions d'équilibre sont plus fortes en 2017 et 2018. C'est notamment dû à l'annuité de la dette, puisque le prêt des équipements aquatiques a été renégocié en 2017 et que la totalité de l'indemnité de renégociation a été prise sur 2017. La couverture d'annuité de la dette diminue donc et diminuera chaque année. S'agissant de la gestion des équipements et de ce que verse la collectivité au délégataire, 592 000 € ont été versés en 2017. 2018 sera une année un peu plus forte que 2017 et que les années précédentes parce que le contrat de DSP prévoit le versement de 647 000 € en 2018, 585 000 € en 2019 et 561 000 € en 2020. La gestion des équipements inclut aussi des avenants de révision de prix, qui sont prévus dans le marché, pour 40 000 € en 2018 et 10 000 € les années suivantes, ainsi que le transfert de produits constatés d'avance, en 2018, qui est un peu plus pénalisant, qui correspond au fait que la communauté de communes a perçu des recettes pour 46 000 € alors que les prestations ont été effectuées par le délégataire.

Frédéric MAINDRON présente enfin la prospective financière telle que chiffrée. Les hypothèses d'investissement de 2014 à 2020 sont importantes, puisqu'elles représentent 31 M€, dont un peu plus de 18,5 M€ de 2018 à 2020. En termes de recettes, hors fonds de compensation de la TVA, ce sont 8,5 M€ entre 2014 et 2020, dont 6 M€ restent à engranger entre 2018 et 2020. Les opérations « compte de tiers » concernent la restructuration des marais de l'Erdre et seront quasiment neutres, malgré quelques petits décalages, puisque la communauté de communes avance les paiements pour d'autres collectivités, qui les remboursent dans le cadre de ce programme de restructuration des marais de l'Erdre.

S'agissant des fonds de concours, il reste 5,8 M€ pour la période restante, dont 3 M€ de fonds de concours du nouveau pacte territorial. Le total de la dette est l'addition de ces éléments : entre 2018 et 2020, les dépenses d'investissement hors dette seront de 25,7 M€. En termes de ratio sur l'épargne nette retraitée et sur l'encours de la dette, le résultat se maintient toujours autour de 3 M€. Il a été dit précédemment qu'en 2018, l'épargne nette se monterait à 3,1 M€. Le diagramme de la diapositive 48 fait apparaître un montant de 2,5 M€ en raison du postulat retenu au départ que 100 % des dépenses de fonctionnement seraient dépensées, ce qui n'est jamais le cas, dans quelque budget de commune ou d'EPCI que ce soit. Les années suivantes, on repart avec tous ces postulats pour atteindre, sur le budget principal, donc hors équipement aquatique, près de 3,5 M€ en 2020, presque sans emprunt, puisqu'un emprunt a été réalisé en 2015. L'EPCI serait peut-être amené à faire un emprunt de près de 900 000 € pour l'année 2020.

Les hypothèses d'investissement :

MONTANT TTC	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2014-2020	2018-2020
20, 21, 23... - Dépenses directes d'équipt	3 607	2 961	3 579	2 971	8 213	4 665	5 663	31 659	18 541
Recette directes d'équipt hors FCTVA	597	820	721	617	1 309	3 425	1 032	8 521	5 766

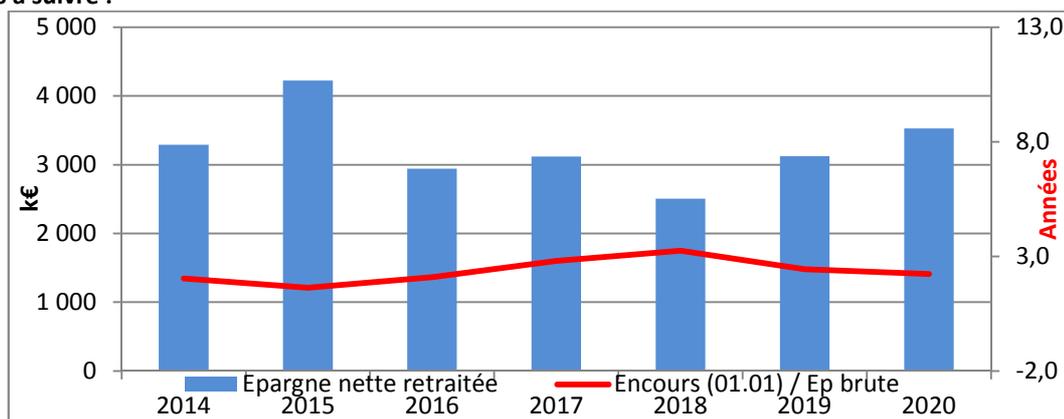
Développement économique (aménagement et réhabilitation PAE) 37%

Habitat (Programme d'Action Foncière et Terrains Accueil Gens du voyage) 22%

-Cadre de vie (restauration des marais et PAF Agriculture) 14%

45 - Opérations compte de tiers D	28	7	13	6	656	224	427	1 361	1 307
45 - Opérations compte de tiers R	0	0	0	0	307	559	424	1 290	1 290
204 - Fonds de concours	844	1 624	414	410	2 855	2 108	885	9 140	5 848
fonds de concours cceg	200	118	14	179	34	0	0	545	34
fonds de concours pacte territorial				17	1 500	1 483	500	3 500	3 483
fonds de concours hors pacte terri.				0	500	240	0	740	740
restauration des friches	11	14	13	10	20	20	20	108	60
FDC Camping Nort	340	0	0	0	0	0	0	340	0
aide plh	149	188	256	116	475	185	185	1 554	845
Amélioration parc existant	23	49	50	49	196	85	85	537	366
aide à la réhabilitation ANC	121	133	81	39	130	95	95	694	320
Equipement aquatique		1 111	0	0	0	0	0	1 111	0
creation ads			11	0	0	0	0	11	0
Autres dépenses d'investissement	116	1	2	1	3	3	3	129	9
Total DI hors dette	4 595	4 593	4 008	3 388	11 727	7 000	6 978	42 289	25 705

Les ratios à suivre :



Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Emprunt	0	600	0	0	0	0	876

En conclusion, la mise en application du projet de mandat consiste à maintenir le dynamisme de territoire. De bonnes perspectives se présentent pour finaliser le plan d'actions décidé en début de mandat. Au regard de ces bons résultats, Frédéric MAINDRON a émis le souhait auprès de la commission des finances, qui a réagi positivement, sans surprise, que la solidarité du territoire soit renforcée et que l'EPCI accompagne un peu plus les communes dans la recherche de marges de manœuvre. La commission propose que le financement du projet culturel de territoire (PCT), soit un peu moins de 200 000 € au total, soit pris en charge par la communauté de communes d'Erdre & Gesvres dès cette année et non plus par les communes par le biais d'une diminution de la DSC, ce qui est le cas depuis 2014.

En parallèle, la recherche de mutualisation doit être poursuivie et accentuée par les treize collectivités. Il est actuellement procédé à un tour de table à cette intention. Frédéric MAINDRON indique avoir proposé d'étudier la possibilité, en 2018, d'abonder cette enveloppe de DSC « mutualisations » et d'aller au-delà des 500 000 € actés dans le pacte financier triennal.

Suite à cette présentation, les membres du Conseil communautaire sont invités à débattre du rapport d'orientations budgétaires présenté.

Jean-Louis ROGER indique avoir noté que les recettes venant de l'impôt ménages représentaient 49 % des recettes de l'intercommunalité. Il demande si la ventilation par commune pouvait être communiquée pour montrer comment l'on obtient ce chiffre. Il souligne que l'évolution de ces recettes est directement liée à l'augmentation des populations permise par le dynamisme des communes.

Frédéric MAINDRON confirme que les chiffres exacts sont connus et pourront être communiqués lors de la prochaine réunion de la commission des finances.

Il précise que la fiscalité des ménages représente 49 % des recettes sur un total de 66 % de recettes fiscales, le reste provenant des entreprises.

Yves DAUVÉ salue la proposition émise par Frédéric Maindron en commission des finances de mettre fin à la réfaction de la DSC pour financer le projet culturel de la communauté et d'abonder la DSC « mutualisations », à laquelle il est favorable. Il indique avoir lui-même proposé d'accroître la DSC destinée à aider les communes à développer et à renforcer les services vers les familles et l'enfance – jeunesse, ce qu'il trouve important pour soutenir les communes. Ces deux DSC viennent aider les communes, c'est une très bonne chose, qui fait l'objet d'un large consensus entre les élus. Il regrette néanmoins que cette deuxième proposition n'ait pas été citée.

Il souhaite que cette proposition soit aussi portée à la conclusion du débat.

Frédéric MAINDRON confirme que même si elle n'a pas été citée, cette proposition sera étudiée, comme il s'y est engagé. Cela fera partie des études qui seront réalisées en 2018, avec la mutualisation.

Patrice LERAY se félicite, comme il le fait chaque année, à la présentation du DOB, des résultats financiers de la communauté de communes, mais comme il le dit chaque année aussi, il estime que dès lors que les résultats financiers sont à ce niveau-là et qu'ils sont consolidés, puisqu'il existe des perspectives pour les années futures qui permettent d'avoir une consolidation des résultats, les communes qui font partie de cette collectivité puissent trouver un retour.

Il salue à cet égard le fait qu'aujourd'hui, le retour attendu est là, avec l'abondement de 500 000 € de la DSC mutualisation, qui est une première étape. Il observe aussi qu'il y a aujourd'hui des ouvertures nouvelles qui sont extrêmement importantes pour les années à venir et pour les communes du territoire. Jusqu'à présent, l'intercommunalité était assez orientée sur les investissements des communes. Or aujourd'hui, l'une des priorités des communes est de pouvoir assurer un fonctionnement correct et un bon état de tout ce qui les concerne au quotidien. Il reconnaît que l'investissement pris en charge est extrêmement important, mais il estime que le fonctionnement l'est aussi. Il s'avoue satisfait de la réponse adressée aujourd'hui à cette demande qui planait depuis quelques années.

Frédéric MAINDRON confirme avoir entendu ce discours chaque année de la part de Patrice LERAY. Le fait d'avoir établi ensemble ce pacte financier et fiscal, même s'il ne constitue qu'un début, a ouvert les yeux sur ce que les collectivités pouvaient faire ensemble, notamment sur la mutualisation, parce que pour certaines communes, un geste fort de reversement du foncier bâti de leurs parcs d'activités a été accompli. Au vu de la prospective financière et après quelques années d'expérience, désormais, puisqu'il s'agit du quatrième budget de l'EPCI, les perspectives sont telles que continuer à thésauriser serait en quelque sorte une hérésie.

Frédéric MAINDRON indique n'avoir jamais considéré qu'une collectivité était une entreprise. Elle peut s'en rapprocher par certains biais, par certaines pratiques, mais un EPCI n'est pas là que pour faire du profit. La communauté de communes d'Erdre & Gesvres compte treize collectivités, et les treize collectivités doivent pouvoir prendre part à cette réussite.

Sylvain LEFEUVRE souhaite que la réflexion soit prolongée, puisque la CCEG a la chance d'être un territoire très attractif. Il rappelle qu'auparavant, l'intercommunalité était essentiellement alimentée, en termes de recettes, par la taxe professionnelle unique. Lorsque le virage a été pris, à l'époque, c'était une bonne chose que de diversifier les recettes et de les alimenter via les taxes additionnelles des ménages. Aujourd'hui, la moitié des recettes de l'EPCI viennent de ces apports de population, c'est bien par leurs efforts d'investissement et d'équipements que les communes, accompagnées par l'intercommunalité, amènent toujours de nouveaux habitants. C'est grâce à leur attractivité que l'intercommunalité peut afficher d'aussi bons ratios, avec des budgets très peu endettés. Qu'il y ait un juste retour pour l'investissement, via les fonds de concours et la DSC à ces communes, qui accueillent et qui attirent toujours plus, est à saluer, et il faut s'en féliciter.

Jean Luc BESNIER reconnaît qu'il est important que les deux axes, investissement et fonctionnement soient aidés. Pour l'investissement, c'était déjà le cas auparavant. Pour le fonctionnement, c'est nouveau, et il y a lieu de s'en réjouir d'autant plus que le département, qui venait très souvent en aide aux communes, se désengage de plus en plus. Le fait qu'une autre collectivité prenne le relais est précieux pour les communes, qui en ont bien besoin pour mettre en place tous leurs projets.

Le Président indique être parfaitement conscient de cet état de fait. Dans ce sens, une réflexion globale sera menée en 2018, sur proposition de la commission des finances. Il était néanmoins nécessaire de s'assurer de la pérennité des finances de la communauté de communes. On relève aujourd'hui une continuité et une progression dans les résultats et en effet, la collectivité n'est pas là pour thésauriser, mais aussi pour redistribuer. Ce sera l'objet de ce travail qui sera fait en 2018 à ce sujet. La collectivité a également de belles perspectives de développement économique, qui doivent être cultivées pour générer des ressources. Ces ressources ne viendront abonder les dotations que dans deux ou trois années, puisque les résultats ne sont pas immédiats. Mais ce sont aussi des perspectives significatives de développement. Un autre travail a été accompli sur la mutualisation. Le Président confirme qu'avec Patrice Leray, Dominique Garnier et Françoise Hottin, il passe actuellement dans chaque commune pour voir quelles sont les volontés des élus de mutualiser certains services ou certains investissements. Le tour des communes sera achevé vers la fin avril, compte tenu des agendas respectifs. Une synthèse sera élaborée au mois de mai et présentée au Conseil communautaire. Il sera ensuite décidé de ce qui peut être enclenché dès 2018 dans le cadre des perspectives offertes par les 500 000 € alloués à ce type de mutualisations. Il n'y a pas de nouveauté ni de contradiction par rapport à ce qui a été annoncé par les uns et les autres.

Le Conseil communautaire est invité à prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et des orientations proposées pour l'exercice 2018.

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2018 ; PREND ACTE des orientations proposées pour l'exercice 2018.

○ **Attribution de fonds de concours pour les communes d'Héric, Notre-Dame-des-Landes et Treillières**

Frédéric MAINDRON rappelle les principes d'attribution de fonds de concours : respect d'une participation communale supérieure à 20 % et respect d'un fonds de concours inférieur à 50 % du prix de revient net à la charge du maître d'ouvrage.

Les projets des trois communes respectent parfaitement ces deux critères. Pour le réaménagement de l'école Jean-Monnaie, à Héric, il est demandé un fonds de concours de 100 000 €, pour la construction d'un multi-accueil à Notre-Dame-des-Landes, un fonds de concours de 70 000 € et pour la construction d'une école maternelle à Treillières, un fonds de 274 583 €.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir accepter cette attribution de fonds de concours.

En l'absence de questions, le Conseil communautaire est invité à se prononcer.

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, AUTORISE l'attribution des fonds de concours comme suit :

Enveloppe fonds de concours 2017-2019	Montant	Enveloppe Disponible
HERIC Réaménagement Ecole Jean Monnet	100 000 €	145 745 €
NOTRE DAME DES LANDES - Construction d'un Multi Accueil	70 000 €	77 686 €
TREILLIERES - Construction d'une Ecole Maternelle	274 583 €	30 509 €
TOTAL	444 583 €	253 940 €

4. Urbanisme

Vice-président Sylvain LEFEUVRE

○ **Autorisation signature avenant n° 1 au lot n° 1 du marché élaboration du PLUi**

Le vice-président, Sylvain LEFEUVRE, présente la proposition de signature d'un avenant au marché d'étude du PLU intercommunal. Trois lots pour le marché global ont été attribués en 2015, à savoir :

Lot 1 : groupement Cittanova/Villes Vivantes : écriture de l'ensemble des pièces du PLUi	: 214 500 € TTC
Lot 2 : Even Conseil : études plus spécifiques liées à l'environnement et trame verte et bleue	: 88 170 € TTC
Lot 3 : LEXCAP : accompagnement juridique pour sécuriser la procédure d'élaboration du PLUi	: 31 740 € TTC

L'élaboration des OAP relève du Lot 1 attribué à Cittanova. Le marché initial prévoyait 2 OAP par commune, soit au total 24 dans le PLUi. Après échange avec chaque commune, le comité de pilotage a proposé que le nombre d'OAP demandé au prestataire soit doublé pour permettre d'adapter les règles aux particularités des territoires. Cette évolution s'explique aussi par la nécessité pour les communes de se doter d'outils plus adaptés permettant de produire des logements dans leur enveloppe urbaine.

La proposition faite est donc de doubler le nombre d'OAP à réaliser dans le PLUi pour en produire 48 au total et faciliter l'urbanisme de projet à travers cet outil règlementaire tout en répondant favorablement aux demandes exprimées par les communes pour en faire plus.

Incidence financière sur le marché du Lot 1 attribué à Cittanova :

- Forfait pour 24 OAP supplémentaires : 22 000 € HT // 26 400 € TTC

Le montant de cet avenant représente 12,3 % du montant initial du Lot 1 ; il a donc été soumis pour avis à la Commission d'appel d'offres pour avis en amont, en application de la réglementation ; celle-ci a émis un avis favorable le 24 janvier 2018 compte tenu de l'intérêt des OAP supplémentaires à intégrer dans le projet.

Cela représente 8 % du montant total du marché, puisque l'addition des trois lots s'élève à un total de 335 000 €, pour un document communal qui est financé par l'État, via la DGD, la dotation globale de décentralisation à hauteur de 130 000 €, ainsi que par le biais d'un appel à projets dont a bénéficié la CCEG, puisqu'elle était l'une des premières intercommunalités à s'engager dans un PLUi, à hauteur de 50 000 €, soit un total de 180 000 € d'aides de l'État. La deuxième partie de financement de ces 335 000 € passe par la baisse de l'attribution de compensation reversée aux communes. Cette compétence aujourd'hui bien assumée par la communauté de communes nécessite donc cet avenant qui est le premier et qui, a priori, sera le dernier.

Le Conseil communautaire est invité à autoriser le Président à signer cet avenant.

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, AUTORISE M. le Président à signer l'avenant n° 1 au lot n° 1 du marché d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal tel que présenté.

5. Développement durable

Vice-président Patrick LAMIABLE

o Renouvellement d'adhésion au dispositif UGAP de mise à disposition d'un marché de fourniture et d'acheminement d'électricité

Le vice-président, Patrick LAMIABLE, rappelle que la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres a adhéré en 2016 au dispositif UGAP pour l'électricité avec deux fournisseurs, EDF pour les contrats de puissance supérieure à 36 kVA et à Engie pour les puissances inférieures. Une économie de 10 à 15 % a été réalisée selon le type de contrat par rapport aux tarifs de l'époque. Le marché arrive à échéance à la fin de l'année. Il convient donc de renouveler ce contrat et de signer une nouvelle convention pour le groupement de commandes au sein de l'UGAP au nom de la communauté de communes. Les marchés seront attribués au deuxième semestre, pour un début de fourniture au 1^{er} janvier 2019. Les procédures de consultation seront menées par l'UGAP.

En termes de prospective, le Sydela, qui porte les groupements d'achats d'électricité et de gaz, met en place en 2018 un outil de base de données pour l'ensemble des factures. Or le Conseil en énergie partagé de la communauté de communes travaille beaucoup à partir des factures auprès des communes et des collectivités. Une adhésion éventuelle à cette démarche du Sydela permettrait d'économiser du temps pour le CEP en termes de récolte des informations, puisque que c'est le Sydela qui collecterait les informations.

Dans tous les cas de figure, il convient de renouveler la convention avec l'UGAP comme précédemment, mais il faudrait en outre envisager d'adhérer au Sydela pour la suite.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de valider le renouvellement de la convention avec l'UGAP, dans le prolongement de la décision prise en 2016, pour une mise en application à partir de janvier 2019, mais aussi de valider non pas une adhésion, mais le principe d'une adhésion au groupement du Sydela pour l'avenir, pour étudier l'intérêt véritable de travailler avec le Sydela dans le but d'optimiser le travail du conseiller en énergie partagé.

Catherine CADOU demande que soit confirmé le fait que voter le principe signifie bien que la communauté de communes d'Erdre & Gesvres sera à nouveau sollicitée pour savoir si elle adhère ou non au groupement du Sydela.

Patrick LAMIABLE le confirme et précise qu'en l'occurrence, il ne s'agit pas des communes, mais uniquement de la communauté de communes. Il ajoute que les treize collectivités d'Erdre & Gesvres ne sont pas toutes adhérentes au Sydela.

Jean Pierre JOUTARD s'interroge sur les raisons d'une telle anticipation vis-à-vis du Sydela concernant le groupement d'achats d'électricité, sachant que l'échéance est en janvier 2021.

Patrick LAMIABLE souligne que cela commence à peine à se mettre en place au niveau du Sydela et que cela mérite d'être étudié. Il répète que la délibération n'a pas pour objet d'y adhérer, mais de seulement se prononcer sur un principe d'adhésion sans engagement pour permettre d'en faire l'étude avec le réseau énergie du territoire.

Le Président, Yvon LERAT, fait valoir qu'il n'y a aucune prise de risque et que le vote du principe permet simplement d'avancer sur le dossier.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur ce sujet.

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés moins une abstention (Frédéric MAINDRON),

VALIDE le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes Erdre & Gesvres au dispositif de l'UGAP de mise à disposition d'un marché de fourniture et d'acheminement d'électricité ;

AUTORISE le Président à signer la convention avec l'UGAP;

VALIDE le principe d'adhésion aux groupements du Sydela à l'avenir.

Avant de clore la séance, le Président rappelle que l'inauguration du **Salon du livre jeunesse** se déroulera le 7 avril à Sucé-sur-Erdre et invite les élus à s'y rendre.

Il rappelle également que tous les conseillers municipaux ont été invités à la **conférence** qui se tiendra le 8 mars à Grandchamp-des-Fontaines à 19 heures sur le thème de **la transformation des territoires** ; conférence très intéressante pour la prospective et le devenir des fonctionnalités principales des communes et intercommunalités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.